Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 30 novembre. — Sophie-Marie Fauvarque, Breuil.

Du 1er décembre. — Pierre Moulart, Sartel.

Du 2 décembre. — Louis Depraetere, Beaulieu.

Du 3 décembre. — Marie Vandeputte, rue du Greffier. — Alphonsine Millecamps, Marlière.

Du 4 décembre. — Marie-Catherine-Bernardette Pluquet, Sartel.

Du 5 décembre. — Fidéline Piat, rue Hautes-Voies.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 2 décembre. — Alphonse-Joseph David, 5 mois, Breuil. — Amélie-Hyacinthe-Aimable-Fleure-Joseph Lepers, 79 ans, sans profession, Hospice. — François-Joseph Leery, 86 ans et 9 mois, propriétaire Place. — Marie-Pélagie Loof, 36 ans, ménagère, rue du Moulin.

Du 4 décembre. — Auguste Rysman, 23 ans, et 6 mois, teinturier, Sainte-Marguerite.

Du 5 décembre. — Emile Baudonck, 6 ans et 7 mois, Baillerie.

Du 6 décembre. — Richard Foulon, 4 semaines, Cretinier.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEMESRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Joseph LEMESRE, décédé à Roubaix, le 7 décembre 1879, à l'âge de 77 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 11 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, Quai de Wattrelos.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur Ph. Motte-Roussel, Président du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Christophe, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décédé le 8 décembre 1879, dans sa 84e année, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux CONVOI et SERVICES SOLENNELS qui auront lieu le jeudi 11, à dix heures et demie, en l'église Saint-Christophe, de Tourcoing. L'assemblée à la maison mortuaire, Grand'Place 32. 2415—20342

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 11 décembre 1879, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1876, dans sa 63e année, et de Mademoiselle Lucie-Henriette-Josèphe DELEBECQUE, décédée à Roubaix, le 18 avril 1872, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BOURSE LINIÈRE. — L'interruption des communications et la suppression des transports jettent une grande perturbation dans les affaires. On se préoccupe surtout des difficultés qu'on éprouve à obtenir des wagons; le charbon couvre le carreau des mines et on ne peut l'expédier. On remarque que l'insuffisance des wagons est un mal chronique sur le réseau du Nord.

Les lins sont toujours recherchés; les affaires auraient été plus importantes, si les maisons de Russie ne demandaient une nouvelle hausse. Les lins de pays sont recherchés aux pleins prix. La situation reste très ferme pour les fils.

Les fils d'étoupe ont obtenu une nouvelle hausse. L'interruption des communications retarde la venue des acheteurs de toiles sur nos marchés, la fabrique demande de la hausse et l'a obtenue pour les belles qualités.

MARCHÉ AUX GRAINS du 10 décembre (Bulletin commercial). — La culture, en raison de la difficulté, pour ne pas dire de l'*impossibilité, des transports*, n'avait apporté au marché de ce jour que 500 hectolitres environ, qui ont été vendus de 22 à 27 fr., soit aux cours de la semaine dernière.

Farines tenues 45 francs en consommation. Peu d'affaires.

MARCHÉ AUX GRAINS du 10 décembre. (Communiqué par l'Hôtel-de-Ville). — Baisse moyenne : 0 fr. 98 c.

Belgique

Son Eminence le cardinal de Malines vient de faire paraître une pièce très-importante que les journaux belges publient sous le titre suivant :

DECLARATION

DE S. É. LE CARDINAL DESCHAMPS, ARCHEVÊQUE DE MALINES

Sur le prétendu désaccord entre les évêques belges et le Saint-Siége, au sujet de la loi de 1879, qui organise l'enseignement primaire officiel en Belgique.

Cette pièce est avant tout théorique et montre, par de nombreuses citations, que la conduite de l'épiscopat belge est en entière conformité avec les enseignements et décisions — si nombreuses sur la matière — des Souverains-Pontifes et des Conciles.

Quant aux mensonges débités par la presse anti-catholique belge, voici la réponse de l'éminent cardinal :

« Les catholiques belges, par les plus généreux sacrifices, viennent d'ériger des écoles » catholiques dans presque toutes les localités » du pays. Ce grand fait, cette manifestation » de foi et de patriotisme, cet éclatant et religieux usage de la liberté d'enseignement, » irrite les auteurs et les partisans de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, et comme ceux-ci ne peuvent se défaire du fait qui » les tourmente, ils ne négligent rien pour le » dénigrer.

» Parmi les moyens qu'ils ont employés et » qu'ils emploient encore à cet effet, le principal, à cette heure, est d'affirmer que l'épiscopat, en Belgique, n'est pas d'accord avec le » Saint-Siége sur la question des écoles primaires établies par la loi de 1879.

» Or, ce prétendu désaccord n'existe pas. » L'épiscopat belge, dans les mandements » qu'il a adressés aux fidèles et dans les instructions particulières qu'il a données au » clergé, n'a rien eu de plus à cœur que de se » conformer aux enseignements dogmatiques » et aux règles d'application émanées du Saint-Siége. C'est ce que je viens déclarer et démontrer, en mon nom et au nom de mes vénérés suffragants, non aux catholiques belges qui ne réclament pas cette démonstration, » mais à ceux de nos compatriotes, heureusement en petit nombre, qui repoussent non-seulement les enseignements de l'épiscopat, » mais les enseignements du Saint-Siége lui-même.

» Ceux qui tentent de faire croire à une » dissidence entre l'épiscopat belge et le Saint-Siége, en cette matière, supposent que les » actes des évêques en Belgique ont un caractère particulier et jusqu'ici inconnu dans » l'Eglise au sujet des écoles dites neutres. » Cette supposition ne peut avoir d'autre source » que l'ignorance ou le défaut de bonne foi. Les » évêques de Belgique ont dit et ont fait précisément ce qu'ont dit et fait les évêques des » autres nations dans les mêmes circonstances, » et toujours sous la même direction du Saint-Siége.

» Comment donc seraient-ils en dissidence » avec le Saint-Siége ?

» S'ils étaient en dissidence avec le Saint-Siége, le grand Pape qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, Léon XIII, ne le dirait-il pas ?

» Mais cette parole de désaveu, cette parole de » blâme, non-seulement le saint-Père ne l'a pas » dite, mais, nous le savons de science certaine, nos adversaires l'attendront en vain. »

La lettre du cardinal Deschamps clôt ce pénible débat soulevé par la presse anticatholique aussi immonde en Belgique qu'en France.

Si de nouveau elle voulait raviver la querelle, il n'y aurait qu'à lui répondre ce qui dans tous les pays doit lui être répondu : vous MENTEZ

BELŒIL. — Aux grandes chasses qui ont eu lieu la semaine dernière dans les bois du prince de Ligne, à Belœil, les invités ont abattu : 84 chevreuils, 150 lièvres, une trentaine de faisans et 8 bécasses.

Que dire de l'abondance du gibier dans une forêt où, en quelques heures, quinze tireurs environ, peuvent faire une semblable hécatombe ?

— MONTIGNIES-SUR-SAMBRE. — La commune de Montignies-sur-Sambre a été mise en émoi, la nuit de vendredi à samedi, par un incendie qui s'est déclaré chez M. Désiré Vieslet, marchand de liqueurs.

Malheureusement les pompes arrivées à la première alerte n'ont pu fonctionner, l'eau était gelée.

Quatre pièces de genièvre ont fait explosion sans toutefois occasionner d'accident.

On nous rapporte à propos de cet incendie, la conduite digne d'éloges des révérends Pères Récollets dont le couvent est situé à proximité du lieu de l'incendie. Ces religieux se sont fait remarquer par le zèle qu'ils ont déployé à combattre l'élément destructeur.

On estime à 60,000 francs les pertes causées par cet incendie. Le tout était assuré.

FAITS DIVERS

— Les organisateurs de la fête en faveur des inondés de Murcie, grâce à la pressante intervention de la reine Isabelle, ont obtenu par arrêté, en date du 5 décembre 1879, l'autorisation d'une loterie au capital de deux millions de francs, à 1 franc le billet. Hier matin, le *Gaulois* annonçait que ces mêmes organisateurs, présidés par M. Edouard Lebey, avaient sollicité du ministre de l'intérieur l'autorisation de porter cette loterie au capital de quatres millions, en s'engageant à déposer «tout de suite» un million aux mains de M. Michel Moring, directeur de l'Assistance publique, pour être « immédiatement distribué aux pauvres de Paris dont les rigueurs du froid ont dû rendre les souffrances encores plus vives.

Le *Gaulois* affirme que le million est prêt il ne s'agit donc plus que d'obtenir l'assentiment du président de la république, M Grévy, et la signature du ministre de l'intérieur, M. Lepère

— Le conseil municipal de Paris ayant cru devoir introduire la passion politique dans l'organisation des bureaux de bienfaisances et en exclure tout ce qui était suspect de tiédeur à l'égard de la république, le *Figaro* a pris l'initiative de la création de *Comités libres de bienfaisance*. Le premier appel à la souscription publique pour venir en aide à cette généreuse manifestation de l'initiative privée, en dehors de toute assemblée officielle, a produit près de 40,000 francs.

Une des premières applications de ces fonds va être la fondation des chauffoirs publics.

— Le 25 novembre dernier, un jeune soldat du 22e dragons est mort de froid dans une salle de police à Provins.

A ce propos, M. Tenaille-Saligny, sénateur du département de la Nièvre, dont le jeune Rollin était originaire, adresse à la *France* la lettre suivante :

« Paris, 5 décembre 1879.

» Monsieur le rédacteur,

» M. le ministre de la guerre, à qui je viens de communiquer votre article, relatif à la mort du jeune Rollin (de Clamecy) soldat au 22e dragons, m'a annoncé qu'une enquête avait dû être commencée aujourd'hui même au sujet de ce lamentable événement, et m'a promis qu'avant cinq ou six jours les résultats m'en seraient communiqués.

» Je vous remercie, monsieur le rédacteur, de m'avoir, par votre généreuse initiative, mis à même de prendre en mains la cause de la famille Rollin; et, comme vous, j'espère que, si les faits signalés sont, ainsi que tout porte à le croire, reconnus exacts, il sera fait prompte et sévère justice.

» Veuillez agréer, etc.

» TENAILLE-SALIGNY,
» Sénateur de la Nièvre. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 8 décembre

AFFAIRE PRÉVOST — UN NOUVEAU BILLOIR

(SUITE)

M. le président fait appeler les témoins plus spécialement relatifs à l'assassinat d'Adèle Blondin.

M. Rouhier, chef de musique en retraite, demeurait rue Lancourt, dans la même maison que la pauvre femme.

« Elle était, dit-il, probe et rangée, de caractère très-méfiant. Elle avait coutume de porter sur elle une partie de sa petite fortune. Au mois de février, j'ai touché 30 coupons pour elle, une somme de 300 fr. Elle parlait alors d'un fonds de crémerie : elle avait réalisé 4,000 fr. pour cela. Huit jours avant le crime, je l'ai revue. Elle paraissait décidée. »

La sœur d'Adèle Blondin, Mme Courtier, dit comment elle a su que Prévost avait assassiné sa maîtresse.

— Comment se fait-il, demanda un jour à Prévost mon mari, que vous ne vous intéressiez pas à la disparition d'Adèle Blondin ? C'était votre maîtresse.

Elle devait déjeuner ce jour-là avec moi, répondit Prévost. Elle est sortie pour faire une course. Elle a laissé son parapluie ; elle a gardé son châle écossais. Je ne l'ai pas revue.

Après l'arrestation de Prévost, on acquit la preuve qu'il avait vendu ce châle à un témoin.

Le témoin se retire en sanglotant.

On sait qu'après la mort d'Adèle Blondin, Prévost vécut quelques semaines avec une jeune fille, aujourd'hui mariée, Mme Vérat.

Le parquet a jugé nécessaire d'amener cette femme à la barre de la cour : elle est venue tout éplorée, se soutenant à peine.

D. Vous avez eu, en 1876, des relations avec Prévost, rue de l'Evangile, demande le président.

R. Une journée seulement, monsieur.

D. Il vous a fait quelques cadeaux.

R. Non, monsieur.

D. Et rue des Roses ?

R. J'ai vécu près de deux mois avec lui.

D. Vous viviez là très-largement.

R. Non, monsieur.

D. Prévost, cependant, a acheté tout un mobilier neuf ?

R. Oui, monsieur.

D. Il vous a fait des cadeaux ?

R. Une bague, seulement.

Le président (s'adressant à l'accusé). — C'était la bague d'Adèle Blondin ?

L'accusé. — Oui, Monsieur le président.

Le président (s'adressant au témoin). — Ne vous a-t-il pas donné aussi une paire de bottines, achetées d'occasion, disait-il.

Le témoin. — Oui, monsieur.

Le président (s'adressant à l'accusé). — Ces bottines étaient celles de la femme Blondin ?

L'accusé. — Oui, monsieur le président.

Le témoin éclate en sanglots.

M. le président poursuit ce cruel interrogatoire :

D. Prévost n'avait-il pas des habitudes singulières ?

R. Il se levait souvent la nuit pour astiquer ses armes ou pour nettoyer ses habits.

D. N'avait-il pas promis de vous épouser?

R. Oui, mais je l'ai quitté à cause de son caractère.

Les voisins et les camarades de Prévost rapportent au jury les propos sanguinaires qu'il tenait souvent.

M. Plantin, employé à la Compagnie du gaz, causait un jour avec Prévost, son voisin, du crime de Gilles et d'Abadie.

— Oh ! les imbéciles ! s'écria Prévost. Si c'était moi, je ne me laisserai pas ainsi prendre.

— Eh ! comment cela ?

Je couperais la tête, le nez, les oreilles de mon homme, je l'écorcherais proprement ; je le dépècerais...., puis ni vu, ni connu.

J'ai cru qu'il disait cela par manière de plaisanterie.

Mme Blavelet, bouchère, a donné 5 francs à l'accusé pour une descente de lit. On a reconnu plus tard que cette descente de lit avait appartenu à Adèle Blondin.

M. Grimel, gardien de la paix, a acheté à Prévost une chevalière et une pince à sucre.

Mme Fleury a acheté à Prévost ce châle écossais qui est devenu la preuve décisive de sa culpabilité.

Prévost a vendu tous ces menus objets quelques mois avant l'assassinat de Lenoble. Il était alors aux expédients.

M. le docteur Descourt a examiné ce qui restait du crâne d'Adèle Blondin.

« La mort, dit-il, a été causée par une commotion célébrale très-rapide. Il est probable que la victime n'a pas pu pousser un cri. La façon dont le dépeçage du cadavre avait été fait indique une habileté véritablement professionnelle. Le couteau était bien choisi.

« J'ai retrouvé vingt-cinq débris osseux. A côté du crâne se trouvaient épars les os de la main. La partie antérieure du crâne était complète, mais la partie postérieure manquait. Elle n'avait pas été séparée de la boîte osseuse par simple disjonction. Car les bords de la partie retrouvée ne correspondaient pas aux points de suture. Il est probable que le crâne a été fracturé un peu avant l'inhumation. Il me paraît difficile que la fracture ait été faite avec un couteau.

M. le président. — Voyons, Prévost, n'est-ce pas avec la boucle du tender que vous avez assommé Adèle Blondin ?

L'accusé. — J'ai dit la vérité : je ne puis dire ce qui n'est pas.

Après une courte suspension, il est procédé à l'audition des témoins, relatifs à l'assassinat Lenoble.

Voici venir les courtiers en bijouterie.

M. Aron avait vendu à Prévost une montre à raison de vingt francs par mois. Prévost ne put payer le dernier billet qui venait à échéance le 7 septembre 1879. Il était alors aux abois.

M. Loeb a également vendu une montre à Prévost.

M. Schumann une troisième montre. Il paraît que Prévost adorait les bijoux et que les courtiers s'acharnaient après lui.

Prévost marquait un incroyable dédain de la vie... des autres.

« C'était un bon camarade, dit le gardien de la paix Richard. Seulemant il parlait toujours de couper la *caboche* aux gens. Pour lui c'était un chocolat. Il disait aussi qu'écorcher un mouton ou un homme, c'était pour lui la même chose. »

Le 11 septembre, quand Prévost arriva au poste, le sous-brigadier lui dit : « Tiens, Prévost ! regarde donc ces débris. — Oh ! celui qui a fait ce coup-là a fait un beau coup, répartit Prévost. C'est un chocolat. » Il ne paraissait pas autrement ému. Il est sorti pour boire un verre de vin. Quand on l'a conduit aux fortifications, Prevost n'a pas dit un mot.

M. le président. — Prévost ne s'est-il pas vanté de voler quarante sous dans le porte-monnaie de sa maîtresse chaque fois qu'il en trouvait l'occasion.

Le témoin. — C'est vrai.

L'accusé. — Oh ! je prenais peu de chose. Elle était si généreuse !

Un juré. — Est-ce que la femme Blondin n'avait pas des habitudes de « soulographie ? » (*sic*).

Le témoin — Je ne l'ai jamais vue ivre.

Les témoins ne sont pas d'accord sur les impressions de l'accusé au moment de la découverte du crime. Ainsi le sous-brigadier du poste de l'Evangile, M. Simon, déclare que Prévost fit deux pas en arrière et se mit à pâlir quand il eut découvert le panier qui contenait les débris humains.

M. Bardy, gardien de la paix, donne quelques détails intéressants :

« C'est à moi, dit-il, que se sont adressées *trois femmes*, qui avaient trouvé des débris de viande près de la bouche de l'égout. — Voici un morceau qui n'est pas tombé, me dit l'une d'elles. Et elle me donna le signalement de l'homme qui avait jeté furtivement dans l'égout des morceaux de viande. Il ressemble à un gardien du poste de l'Evangile. C'est le plus bel homme du poste ; il a été dans les cent-gardes.

« J'ai pris ce morceau de viande, et je suis allé chez un boucher : — Pour moi, me dit-il, ce n'est pas de la boucherie. »

Le pharmacien m'a dit : « C'est de la chair humaine. Cela a été arraché à l'épaule.

J'ai prévenu le commissaire de police.

Le lendemain, j'ai été détaché au poste de l'Evangile.

— Tu as de la chance d'être bel homme, ai-je dit en abordant Prévost. On dit que *tu* ressembles à celui qui a faite cette besogne. — Qu'est-ce qui te dit que ce n'est pas moi ? J'étais justement en permission hier.

Je n'ai pas remarqué qu'il fut troublé en disant cela.

M. Daumas, gardien de la paix :

« J'ai rencontré dans la journée du 10 septembre, vers six heures, Prévost, il avait une longue blouse et une casquette noire. — « Je viens de déménager un ami », me dit-il. — Peu d'instants après j'ai remarqué le panier qu'il avait au bras : il était couvert d'un linge blanc. Les yeux étaient un peu égarés, sans doute par la fatigue, mais la voix était naturelle.

Quand on m'a dit le signalement que les femmes avaient donné, j'ai commencé de concevoir des soupçons.

M. le commissaire de police a donné un renseignement qui fait honneur à la population de la Chapelle. La police a été puissamment aidée par les gens du quartier dans ses recherches.

LE VERDICT

M. l'avocat général Lefebvre de Viefville a pris la parole. Il a demandé au jury de prononcer un verdict de culpabilité pur et simple. Rien ne pouvait justifier l'admission des circonstances atténuantes. Deux fois Prévost avait assassiné à de longs intervalles : deux fois le crime avait été inspiré par la plus basse cupidité. Le monde n'avait connu que le gardien de la paix, si bizarre dans ses propos, mais si régulier dans sa conduite.

On savait maintenant quelle était sa façon de comprendre les bonnes fortunes et quel esprit d'économie il apportait dans ses affaires où le reste des hommes n'écoute en général que la voix de la passion. Un mystère planait sur les actions de l'accusé: et si les crimes avoués méritent l'expiation suprême, il n'était point sûr que d'autres crimes encore inconnus n'eussent été commis.

Me Bouchot a adressé à la pitié du jury un appel désespéré.

Après vingt minutes de délibération, le jury est rentré en séance publique.

Le verdict était muet sur la question des *circonstances atténuantes*.

Prévost a écouté sa condamnation à la peine de mort avec un calme apparent. D'aucuns diront qu'il était *impassible*. Mais les émotions de l'audience l'avaient sans doute étourdi. Il n'avait cessé de pleurer.

L'audience a été levée à six heures.

NOUVELLES DU MATIN

LA GAUCHE RÉPUBLICAINE

La gauche républicaine du Sénat a décidé que son bureau ferait une démarche jeudi auprès du Cabinet pour s'assurer de son concours.

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est réuni dans la matinée.

M. le général Gresley, ministre de la guerre, a rendu compte de son entrevue avec la commission de la Chambre chargée d'examiner le projet de loi sur l'aumônerie.

Le Conseil a approuvé le projet d'élever à 4 millions le nombre des billets de la loterie pour Murcie et les pauvres de France.

MODIFICATIONS MINISTÉRIELLES

Le *National* dit qu'il serait question d'une combinaison suivant laquelle M. Goblet remplacerait M. Leroyer.

M. Albert Joly deviendrait sous-secrétaire d'état au ministère de la justice.

LE MARECHAL CANROBERT

M. le maréchal Canrobert a rendu visite aujourd'hui à M. Pelletan. Il lui a exprimé le regret de ne pas avoir assisté à la séance du Sénat d'hier afin de donner des explications sur sa situation de président de la Commission de classement.

UN CREDIT

Paris, 9 décembre, soir.

On assure que M. Lepère, ministre de l'intérieur, présentera jeudi un projet demandant un crédit de 2 millions pour les besoins les plus urgents de la population.

Paris, 9 décembre, 8 h. soir.

Un transport français qui allait aux Indes a reçu ordre de stationner dans les eaux du Massouah pour protéger les nationaux en cas de conflit de l'Egypte et de l'Abyssinie.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

Afrique

Tanger, 8 décembre.

La *Couronne* a quitté Tanger, ayant à son bord l'ambassade marocaine qui est envoyée à Paris auprès de M. le Président de la République française.

France

Marseille, 9 décembre.

La frégate cuirassée, la *Couronne*, ayant à son bord l'ambassade marocaine, est entrée dans le port cette après-midi.

L'ambassade débarquera demain. Elle sera reçue par le préfet et par le général Vincendon.

Perpignan, 9 décembre.

Une commission d'hygiène s'est réunie sous la présidence du général Renson, commandant le 16e corps d'armée pour aviser aux moyens à prendre afin de faire disparaître la fièvre typhoïde qui règne dans la citadelle de Perpignan.

Cette commission a pris d'importantes décisions pour en arrêter les effets épidémiques.

Une dépêche de Rivesaltes annonce qu'un petit garçon de quatre ans a été brûlé vif pendant l'absence de ses parents et a failli occasionner un incendie.

Nous jouissons à Perpignan d'un temps splendide.

Espagne

Madrid, 9 décembre.

M. d'Ayala refuse de former le cabinet pour cause de santé.

M. Canovas, appelé de nouveau au Palais, accepte la présidence du ministère, qu'il constitue en ce moment.

Madrid, 9 décembse.

La *Cronista* dit que le nouveau ministère présentera au Cortès le projet relatif aux réformes économiques à introduire à Cuba.

Le philloxera a fait son apparition dans la province de Barcelone.

La reine mère est partie pour Vienne.

Madrid, 9 décembre.

Le nouveau ministère est ainsi constitué :

MM. Canovas del Castillo, Président du Conseil; Torenoz, affaires éttangères ; Orovia, finances; Echavarria, guerre ; Polo marine: Bugalial, justice; Romero Robledo, intérieur; Lasala, travaux ; Elduayen, colonies.

Le ministère prêtera serment ce soir.

Angleterre

Le *Globe* dit que MM. Palmer et Bouverie ont eu une entrevue avec le marquis de Salisbury, au sujet du coupon non payé d'*octobre, pour les emprunts du tribut* de 1854 et de 1871. Le marquis de Salisbury a promis d'entrer en communication à ce sujet avec MM. Baring et de Blignières.

Londres, 10 décembre.

Le marquis de Salisbury a présidé hier soir, un banquet agricole à Vatford, dans le Hertfordshire.

Parlant du système des propriétaires-paysans, il a dit que l'existence d'un nombre considérable de propriétaires-paysans constituait une sureté politique efficace pour le pays. Cependant le noble lord ne croit pas qu'il soit passible d'établir ce système pour la législation.

D'ailleurs, conclut-il, la division de la terre en petites parcelles ne pourra jamais remédier à la détresse agricole.

Allemagne

Berlin, 9 décembre.

La Chambre des députés a adopté, en dernière lecture et au scrutin par appel nominal, par 226 voix contre 155, l'article 1er du projet de loi concernant le rachat des chemins de fer par l'Etat, qui autorise le gouvernement à se charger de l'administration et de l'exploitation des lignes de Berlin à Stettin, de Magdebourg à Halberstadt, de Hanovre à Altenbeken et de Cologne à Minden. Les membres du centre, les progressistes, les Polonais et quelques libéraux-nationaux ont voté contre.

Berlin, 9 décembre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que, d'après les renseignements puisés dans les cercles officiels, il n'y a rien de fondé dans la nouvelle publiée par les journaux, suivant laquelle le gouvernement prussien s'efforcerait d'obtenir l'autorisation de faire coter à la Bourse de Paris et à celle de Londres les consolidés qu'il a l'intention de donner aux actionnaires des chemins de fer en échange des lignes qui deviendront la propriété de l'Etat.

Berlin, 9 décembre.

La *Germania*, organe du parti du centre, publie les renseignements suivants :

« M. le conseiller intime de Hubler est revenu de Vienne. Les négociations qu'il a entamées avec le cardinal Jocobini n'ont pu avoir aucun résultat définitif, ni dans le sens positif ni dans le sens négatif, parce qu'elles étaient seulement destinées à éclairer les deux parties.

La continuation de ces pourparlers dépendra des résolutions que l'on prendra à Varzin et à Rome, à la suite de l'échange d'idées qui a eu lieu à Vienne.

Berlin, 9 décembre.

Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des députés, au cours de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au rachat des chemins de fer, le ministre des travaux publics, M. Maybach, a déclaré, au nom du gouvernement, qu'il était disposé à présenter, dans cette session ou dans la suivante, les projets de loi concernant les garanties demandées par la commission.

Le ministre a ajouté que le gouvernement était persuadé qu'il parviendrait, de cette façon, à gagner toute la confiance des Chambres et à s'entendre avec elles pour assurer l'équilibre financier, qui pourrait être mis en danger par l'extension des chemins de fer de l'Etat, et pour atteindre à tous les points de vue le but économique du projet de loi.

M. Maybach a dit, en outre, que le gouvernement espérait s'entendre avec la Chambre touchant l'agrandissement du réseau des chemins de fer, pour donner aux différentes provinces les lignes dont elles ont besoin depuis longtemps.

Etats-Unis d'Amérique

New-York, 9 décembre.

Le président a nommé M. Dunham Crain, consul des Etats-Unis à Milan, et M. Robert Walsh, consul des Etats-Unis à Cavarre.

Washington, 9 décembre.

M. Frans a déposé à la Chambre des représentants une motion exprimant les sympathies des Etats-Unis pour les efforts faits par les Irlandais pour améliorer la condition de leur patrie et pour obtenir leur autonomie, en leur souhaitant de réussir.

M. Gillette a *déposé une motion* analogue, invitant le président Hayes à exprimer au gouvernement anglais l'espoir que des arrangements puissent être conclus, afin de mettre les paysans irlandais en possession de la terre qu'ils cultivent.

Russie.

St-Pétersbourg, 9 décembre.

La revue commandée à l'occasion de la fête de Saint-Georges a eu lieu, aujourd'hui, au Palais-d'Hiver.

L'alignement des troupes a commencé à 11 heures du matin.

L'empereur est arrivé à midi et demie et a remercié les troupes de leur zèle et de leur dévouement.

A une heure, l'empereur a visité la chapelle du Palais.

La revue a eu lieu ensuite, sous le commandement de l'empereur,

Un service divin a été célébré dans la salle de Saint-Georges. L'empereur est revenu aussitôt après devant le front des troupes et a exprimé de nouveau la confiance que l'armée lui inspire, au point de vue de l'avenir.

Les troupes ont répondu aux paroles de l'empereur par des hourras enthousiastes.

A cinq heures et demie, il y aura, au Palais d'Hiver, un grand dîner auquel assisteront tous les chevaliers de l'ordre de Saint-Georges.

L'empereur Alexandre a porté un toast à l'empereur Guillaume, le plus ancien chevalier de l'ordre. Il a dit que l'empereur d'Allemagne, qui portait depuis 65 ans la croix de Saint-Georges, était son éternel ami, et qu'il lui souhaitait la santé et le bonheur pour bien des années encore.

Ce toast a été accueilli par de chaleureux vivats.

La musique a joué l'hymne national allemand.

L'empereur a porté un autre toast à tous les chevaliers de Saint-Georges, sans distinction de classe; il a loué les jeunes troupes du courage qu'elles ont montré dans la dernière guerre, et a dit qu'il était fier de constater que les jeunes soldats de l'armée de terre et de la marine s'étaient montrés dignes des anciens soldats.

L'empereur a terminé en exprimant le désir de voir la Russie suivre une voie pacifique et vivre ainsi prospère et glorieuse.

Les assistants ont répondu à ce toast par des hourras chaleureux et prolongés.

Le général Milioutine, ministre de la guerre, a adressé à l'empereur un toast qui a provoqué le même enthousiasme.

Valparaiso, 16 novembre
(Voie Lisbonne).

Le gouvernement chilien dément la nouvelle de sa défaite près d6 Loa.

Rio-Janeiro, 23 novembre.

Une dépêche de Salta constate que les pertes chiliennes à la bataille de Loa sont évaluées à 2,000 tués et 1,500 prisonniers.

L'engagement a eu lieu entre un corps d'armée chilien et l'armée alliée, sous les ordre de Villegas. Cette dernière marchait sur Autofagasta.

Serbie

Nisch, 9 décembre.

Aujourd'hui, la Skoupchtina a reçu le projet de loi pour l'expropriation des chemins de fer serbes.

M. Aubaret, président de la Commission internationale de délimitation des frontières, a été nommé commandeur de l'ordre de Takovo.

—

Un transport français qui se rendait aux Indes a reçu l'ordre de stationner dans les eaux de Massouah pour protéger nos nationaux en cas de conflit entre l'Abyssinie et l'Egypte.

DERNIÈRE HEURE

REUNION MINISTERIELLE

Paris, 10 décembre.

Il y a eu réunion ministérielle aujourd'hui, à 2 heures, chez M. Waddington.

LE MINISTERE ET LA JUSTICE

Paris, 10 décembre.

Il est inexact que M. Le Royer donne sa démission.

Tous les bruits que le portefeuille de la Justice avait été offert à divers personnages, sont faux.

L'IMPERATRICE EUGENIE

Calais, 10 décembre.

L'impératrice Eugénie s'est embarquée, le 5 au matin, pour l'Angleterre.

COMMERCE

Circulaire de M. Paul Pierrard, courtier, à Londres, 12, Moorgate street.

Enchères de laine, 4e série

Londres, le 6 décembre, 1879.

Rarement une vente de laines coloniales s'est ouverte dans des circonstances plus favorables aux détenteurs que la 4me série, qui a commencé le 18 novembre dernier et s'est terminée ce soir sur notre marché.

La demande pour les produits manufacturés était tellement active pour l'Amérique, les Indes et l'extrême Orient qu'elle avait rapidement épuisé les stocks des fabricants anglais écossais et les forçait avant les enchères d'acheter ici et sur le continent les laines brutes nécessaires aux commandes à livrer, sur presque tous les marchés aux laines du monde, les acheteurs anglais se trouvaient en concurrence avec les Américains et étaient forcés de payer successivement 10, 15, 20 et 25 0/0 de plus pour les qualités longues et communes recherchées.

On n'a donc pas été surpris de voir ici une affluence considérable d'acheteurs anglais qui ont payé, depuis le début jusqu'à la clôture, les laines métis et croisées pour le peigne avec 15 à 25 0/0 de hausse suivant les genres.

Les laines à cardes courtes, plus ou moins défectueuses, et surtout les Cap, n'obtenaient pas d'abord une faveur aussi marquée, mais dans la seconde période elles obtenaient en moyenne 10 0/0 de faveur.

La rareté excessive des bons genres mérinos, propres, pour le peigne, particulièrement recherchés par la France, l'Alsace et l'Allemagne, a plus contribué à la hausse de 10 à 15 0/0 que l'amélioration des prix des produits manufacturés qui se propage plus lentement dans ces pays importants de fabrique.

Les étrangers ont été rarement aussi réservés et n'ont enlevé pour l'exportation qu'une quantité estimée au maximum à 45,000 balles, dont environ 1,800 balles pour les Etats-Unis. Il est vrai de dire qu'ils avaient forcé leurs approvisionnements aux trois premières séries d'enchères.

Il faut attribuer la hausse des laines brutes, non-seulement aux bonnes récoltes en Asie et en Amérique, mais aussi au désir des Allemands de faire entrer dans le « Zollverein », l'union douanière allamande, avant le 1er janvier, tous les tissus et lainages frappés d'une augmentation sensible de droits d'entrée. Ensuite, il ne faut pas se dissimuler qu'avec un hiver précoce et rigoureux, la consommation de la laine augmente dans une proportion considérable par l'usage forcé des lainages, flanelles et tissus chauds dans lesquels il entre beaucoup de laine brute. Enfin, il n'y a pas de raison pour que les manufactures de laine du *continent de l'Europe ne jouissent pas aussi* bientôt des bienfaits de la prospérité des peuples d'Outre-Mer précités qui s'adressent d'abord à ceux qui sont ici dans l'observatoire des besoins du monde entier.

Sans les laines réservées des enchères précédentes, environ 35,000 balles, le choix des laines d'Australie intéressant *l'exportation*, et la France en particulier, n'aurait jamais été aussi pauvre. Les prix élevés ont attiré aux enchères 11,000 balles en secondes mains, de plus qu'on n'estimait généralement.

Les laines du Cap de Bonne-Espérance ont été très abondantes, bien conditionnées et recherchées par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, et la Russie.

Les agneaux fins et propres d'Australie ont été rares et recherchés à la hausse, tandis que les *qualités défectueuses obtenaient* difficilement la même avance.

Ainsi qu'il a été annoncé, dans les revue hebdomadaires, les nouvelles laines de *Por Philippe* vendues jusqu'ici ne montrent aucun supériorité sur celles de la dernière campagne. Par contre, les suints nouveaux d'*Adélaïde* donneront un *meilleur rendement qui sera*, cependant, amoindri par les pièces et abats laissés aux toisons.

A cette série, on a offert 86,742 balles d'Australie, et 44,067 balles du Cap, en tout 130,809 balles des colonies, dont 5,373 balles ont été retirées des enchères et partiellement vendues ensuite de gré à gré. Notre marché n'aura jamais été aussi complètement déblayé d'anciennes existences à la fin de l'année.

Cours du change, à la bourse	du 4 décembre.	
Paris courts jours,	25,22 1/2	à 25
dito trois mois,	25,40	à 41 1/2
Belgique	25,47	à 50
Du 2 courant		
Paris courts jours,	25,23 3/4	à 26 1/2
dito trois mois,	25,40	à 45
Belgique.	25,47 1/2	à 50

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE, (CAPITAL 30,00000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11 RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 9 décembre 1879.

Les affaires ne sont pas plus animées que les jours précédents et pour le même motif ; les derniers cours de nos Rentes sont, à quelques centimes près, ceux d'hier: le 3 0/0 est à 82,50, l'amortissable à 84,02 1/2, le 5 0/0 115,67 1/2. — Les variations n'ont pas plus d'importance sur le Crédit Foncier à 1060, sur la Banque d'Escompte à 812,50, sur la Banque de Paris à 870, sur la Banque Hypothécaire à 648.75, sur le Mobilier Espagnol à 623,75. Ce que nous avions prévu pour les actions de la Banque Nationale se réalise même avec une promptitude encore plus grande que nous le pensions. Les offices des premiers jours n'ont pas tardé à faire place à des demandes suivies et à 640, le dernier d'hier, les actions se sont élevées aujourd'hui à 700.

Nous qui connaissons bien la situation de la société nous ne craignons pas de dire que ce n'est encore là qu'une première étape.

Le 5 0/0 Italien est resté à 81.40; le 5 0/0 Turc seul était faible à 10.50. Les Consolidés anglais sont comme hier à 97 9/16.

Renseignements : — *Répartitions*. — Chemin du Nord : à compte 20 francs net 18,04; chemin du Midi : à compte 12,50 ; Union générale : à compte 5 0/0 des sommes versées — On annonce que le dividende du Comptoir d'escompte sera de 44 fr. sur lesquels il a été déjà payé 18 fr. et que les actions de jouissance du Mobilier Espagnol recevront 30 fr. au moins.

Depuis quelque temps, nous avons cru devoir appeler l'attention des malades sur les remarquables propriétés des *Capsules de goudron de Guyot* dans le cas de rhume, bronchite, catarrhe, phthisie, ou autres affections de bronches et des poumons. Une chose nous a frappé, c'est que la plupart des personnes venant à notre pharmacie, pour nous demander ce produit, n'ont pas retenu le nom du médicament et le désignent sous le nom de pilules, globules et même pastilles. Lorsqu'on s'adresse directement à notre maison, il nous est facile de rectifier la mémoire de l'acheteur, mais il peut n'en pas être ainsi lorsqu'on se présente dans une autre pharmacie, et cela peut prêter à de fâcheuses confusions.

Nous prions donc les acheteurs de vouloir bien remarquer et se rappeler le nom du médicament : *Capsules de Goudron de Guyot*. De plus, pour éviter toute erreur, on voudra bien se souvenir que notre signature GUYOT est imprimée en trois couleurs sur l'étiquette de chaque flacon.

20018.

THEATRE DE ROUBAIX, rue du Fontenoy. Direction : G. DESCHAMPS.

Jeudi 11 décembre 1879

Concert de M. le capitaine Voyer avec le concours de Mlle Lary d'Astruc du Théâtre Lyrique.

Jobin et Nanette vaudeville en un acte joué par M. et Mme Couvreur.

Les Noces de Jeannette, opéra-comique en 1 acte, joué par Mlle Lary, E. Deschamps et Mlle Giraud.

Bureaux à 7 h. 3/4 Rideau à 8 h 1/4.

PRIX DES PLACES : Fauteuils de première galerie, 5 fr.; Fauteuils d'orchestre 4 fr. première galerie, 3 fr.; Parquet 2 fr. Parterre, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 75 cent.

Pour la location, s'adresser au Café Deloutre.

THYMOL-DORÉ

Hygiène et salubrité de la Maison

Bains, lotions, toilette intime, assainissement, médecine domestique, épidémies, etc., parfum des plus subtils, désinfectant de premier ordre. Déclaré supérieur aux produits similaires et recommandé par les sommités médicales. — Le flacon : 3 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

THYMOLINE-DORÉ

DÉPÔT ... 20, RUE RICHER, PARIS

Chez COILLE, pharmacien, Grand'Place, et dans toutes les pharm., épicier.